

# Le Prunaysien



# Sommaire

## Pages

- 03 Le mot du Maire
- 04 Art et Matière
- 04 L'Amicale Prunaysienne
- 05 Un arbre, un enfant
- 06 Nouveaux arrivants
- 06 Pâques des enfants
- 07 Service d'accompagnement à la rénovation énergétique
- 07 Les réseaux sociaux du PNR
- 08 Le Parc vous aide à repeupler les forêts !
- 08 Essonne verte, Essonne propre
- 09 Travaux d'abattages
- 10 Cérémonie du 8 Mai
- 11 Rezo pouce
- 11 Petits rappels
- 12-13 Urbanisme
- 13 TousAntiCovid
- 14 Résultats des élections
- 15 Taxe d'habitation
- 15 Scolaire
- 15 Centre de vaccination de Milly
- 16 Cambriolage
- 16 Aire de jeux
- 17 Distribution de muguet
- 17 La recette de l'été
- 18 Les tiques et la maladie de Lyme - Rappel
- 19 Boire l'été
- 20 Un peu d'histoire
- 20 Agenda
- 20 Etat civil
- 20 Pharmacies de garde



La Pierre Droite est un menhir situé sur notre commune.

Ce menhir, de forme conique, mesure 1,85 m de hauteur sur 0,90 m de largeur.

Incliné à environ 30°, il est constitué d'un bloc de grès siliceux de Fontainebleau provenant d'un affleurement voisin de 20 m.

Suivez l'actualité de votre ville au quotidien sur la page Facebook @PrunaysurEssonne et sur [www.prunaysuressonne.fr](http://www.prunaysuressonne.fr)

### Numéros de vos élus en cas d'urgence :

Patrick Pagès Mr le Maire : 06 08 69 53 74  
Bruno Huet 1<sup>er</sup> adjoint : 06 07 76 54 44  
Marc Remondin 2<sup>ème</sup> adjoint : 06 81 01 50 51  
Pierre Grillet 3<sup>ème</sup> adjoint : 06 08 71 23 04

### Mairie de Prunay sur Essonne

Tel : 01 64 99 52 17  
Site : [www.prunaysuressonne.fr](http://www.prunaysuressonne.fr)  
Mail : [prunaysuressonne@orange.fr](mailto:prunaysuressonne@orange.fr)

**Horaire d'ouverture :** du lundi au samedi de 9h30 à 11h30 - Fermeture le mercredi  
Permanence le jeudi de 18h30 à 19h30

**Directeur de la Publication :** Patrick Pagès **Directeur de la Rédaction :** Ludovic Gervin  
**Comité de Rédaction :** Patrick Pagès, Bruno Huet, Lorène Gourio, Evelyne Henry, Ludovic Gervin, Marc Remondin, Pierre Grillet, Virginie Couvillers



@PrunaysurEssonne



[www.prunaysuressonne.fr](http://www.prunaysuressonne.fr)

# Le mot du Maire

## Le mot du Maire



Encore un semestre sous le signe d'une vie différente qui nous oblige à nous adapter, et de mettre de côté les moments de convivialité et de rencontres.

La vie devrait reprendre « comme avant » en reprenant nos habitudes, avec quelques modifications, sans oublier les gestes de précaution, du moins dans un premier temps.

Vous trouverez dans ce numéro, des informations, ou bien des articles décrivant ce qui s'est passé, ou bien ce qui est prévu. Comme depuis 25 ans, car ce numéro est le cinquantième ..... Créer, c'est bien, durer, c'est mieux !

Je tiens à remercier tous les différents contributeurs qui ont permis de relater la vie de notre village à travers ces quelques pages tout au long de ces 50 parutions.

Les élections Départementales et Régionales sont passées, et sachez que ce résultat permettra à notre Commune de pouvoir continuer les actions engagées, avec l'appui et le cofinancement de ces deux structures.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux Prunaysiens et surtout à tous, des moments de repos, en cette période estivale. Si chacun pense à l'autre, alors nous pourrions passer un bel été à Prunay !

Je remercie les habitants qui prennent soin de leur trottoir avec quelques plantations qui agrémentent nos rues. Bravo !

En espérant se retrouver le week-end du 25 et 26 septembre, dans un moment de convivialité enfin retrouvée, pour les petits et les plus grands, passez de bonnes vacances pour ceux qui pourront, que la moisson soit bonne pour les agriculteurs, et que la santé soit au rendez-vous pour tous.

Votre Maire,  
Patrick Pagès

# Art et matière



Cette année l'association Art et Matière nous a proposé un rendez-vous "nature" sur notre commune, exposition placée sous le patronage de Monsieur François Durovray Président du conseil départemental de l'Essonne.

Trois artistes photographes ont ainsi pu nous offrir leurs arts graphiques.

- \* Aurélien Petit
- \* Sylvie Couperie
- \* Yannick Dagneau

Le rendez-vous est pris pour l'édition 2022.

## L'Amicale Prunaysienne

Le 20 Février dernier a eu lieu l'élection du nouveau bureau de l'Amicale.

Il se compose :

Président : Marc Remondin

Vice-Présidente : Evelyne Henry

Trésorier : Patrick Pagès

Vice-trésorière : Julie Radet-Taligot

Secrétaire : Virginie Couvillers

Assesseurs : Lorène Gourio et Bruno Huet

Sur ce QR-Code vous avez accès directement à la page de votre site internet. Vous pouvez envoyer au bureau vos suggestions, idées ou tout simplement nous écrire.

Un groupe « WhatsApp » a aussi été créé; si vous voulez l'intégrer, vous pouvez écrire également à la boîte mail ou vous faire connaître auprès du Président.

L'Amicale Prunaysienne, a subi en 2020, comme un grand nombre de structures associatives, un coup d'arrêt de ses activités. Les rendez-vous traditionnels qui ponctuent la vie de notre village, ont disparu. Les règles sanitaires ont fait que chaque foyer s'est protégé de la Covid en se refermant sur lui-même.

Heureusement aujourd'hui, la vaccination aidant, il nous est possible de nous réunir de nouveau et grâce à l'implication de nouveaux adhérents, l'Amicale est désormais en mesure de vous proposer un calendrier des manifestations.

N'étant plus possible à organiser, la manifestation la plus ancienne, le Ball-trap, disparaît de notre calendrier. Le repas des voisins, prévu le 13 Juin, ainsi que la fête du village prévue le week-end suivant n'ayant pu se dérouler (pour cause d'arrêté préfectoral et d'élections) nous vous donnons rendez-vous le week-end du 25 et 26 septembre pour "rattraper" ces deux manifestations.

Le samedi soir s'organisera le repas des voisins où chacun apportera un accompagnement et/ou un dessert, l'Amicale fournissant la sangria et la viande.

Le dimanche sera plus orienté vers une fête de village, avec un vide-grenier, une expo-vente dans la salle des fêtes, des jeux pour enfants installés dans la cour de récréation, une expo de vieux tracteurs sur le parking de la mairie, une buvette, et diverses animations...

D'ici là nous vous souhaitons de bonnes vacances et espérons vous retrouver fin septembre.

L'Amicale Prunaysienne



Amicale Prunaysienne



# Un arbre, un enfant

Ces deux dernières années Prunay a eu le plaisir d'accueillir trois nouveaux petits prunaysiens.

Comme leurs aînés, ils ont eu le privilège de participer à la traditionnelle plantation d'un arbre fruitier pour leur venue au monde.

Samedi 23 Janvier, c'était donc autour de Juliette, Nathan et Maelan de voir leur pommier ou poirier être planté par leur famille, avec la précieuse aide de Thierry.

Cette tradition tient à cœur à notre village, en raison de sa forte symbolique mais aussi pour le plaisir et la fierté de voir d'année en année notre village s'habiller de verdure.

Depuis 2008, date des premiers arbres plantés, Prunay compte 38 arbres mis en terre. Notamment autour de l'aire de jeux mais également le long de la départementale et au sein du Verger des naissances, qui se trouve sur la gauche à l'entrée de notre village lorsque nous venons de Gironville.

Pour accentuer le parrainage des enfants à leur arbre, la commune a eu la belle idée de mettre une plaque personnalisée sur chaque arbre planté, indiquant le nom, prénom et date de naissance de l'enfant.



Les comptes rendus des conseils municipaux sont disponibles sur notre site internet [www.prunaysuresonne.fr](http://www.prunaysuresonne.fr) (onglet *vie communale*)

# Nouveaux arrivants

Le 23 janvier à 11h, en respectant scrupuleusement les contraintes sanitaires, le Conseil Municipal s'est présenté aux nouveaux habitants, récemment installés, et qui ont accepté cette invitation.

Après une traditionnelle et rapide présentation du village et des activités, les discussions de manière conviviale ont pu avoir lieu.

***Nous leur souhaitons la bienvenue à Prunay***



# Pâques des enfants

En ce samedi matin 10 avril nos petits Prunaysiens ont pu aller à la chasse.....aux œufs en respectant les gestes barrières en vigueur.

En attendant impatiemment la cuvée 2022 !

Un grand Merci aux organisatrices, Lorène et Virginie !!



# Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique

Vous souhaitez réduire vos factures de chauffage ? Vous avez un projet de travaux pour améliorer votre confort (isolation, chauffage, etc.) ? Vous désirez valoriser votre bien immobilier ?

Dans le cadre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE), les Conseillers FAIRE sont disponibles pour vous conseiller objectivement et vous accompagner dans vos projets de travaux de rénovation énergétique.

Diagnostic du logement, aide à l'analyse des devis réalisés, orientation vers les dispositifs financiers existants, nous sommes là pour vous accompagner de la définition du projet à la réalisation des travaux.

Sur votre Communauté de Communes, des aides financières existent pour les travaux permettant de réduire votre consommation énergétique. Elles varient en fonction de :

- vos ressources ;
- l'âge de votre logement ;
- les choix des matériaux et des systèmes ;
- le gain énergétique que vos travaux permettront.

A noter :

- Il est nécessaire de ne pas avoir commencé les travaux avant d'avoir déposé vos dossiers de demande d'aide.
- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment. La plupart des aides sont versées sous conditions d'exécution par un artisan reconnu garant de l'environnement (RGE).
- Les travaux doivent atteindre des performances fixées.

## **Pour plus d'informations :**

Contactez-les

- au [01.64.98.11.79](tel:0164981179)
- par e-mail : [infoenergie@parc-gatinais-francais.fr](mailto:infoenergie@parc-gatinais-francais.fr)

Ou prenez directement rendez-vous à

- <https://eie-du-pnr-gatinais-francais.reservio.com>



**Pierre-Yves Sion**  
Conseiller info Énergie  
01 64 98 11 79

[p.sion@parc-gatinais-francais.fr](mailto:p.sion@parc-gatinais-francais.fr)



## Les réseaux sociaux du PNR

Nous sommes heureux de vous annoncer que le Parc et sa marque « Valeurs Parc naturel régional du Gâtinais français » pour les produits locaux et hébergements, sont toujours sur les réseaux sociaux :

Facebook @PNRGatinaisFrancais mais aussi maintenant sur Instagram [pnr\\_gatinais\\_francais](https://www.instagram.com/pnr_gatinais_francais).

Avec nous, partez chaque semaine à la découverte des producteurs locaux, des artisans d'art, des trésors patrimoniaux du Gâtinais, des gestes écologiques et des meilleures recettes !

Au programme :

- les lundis « Valeurs Parc » : la présentation d'un des producteurs ou hébergeurs engagés dans la marque Valeurs Parc naturel régional ;
- les mardis « Planète verte » : des astuces pour réaliser des économies d'énergie,
- les mercredis et samedis « Made in Gâtinais » : le portrait d'un de nos artisans d'art locaux,
- les vendredis « Bon week-end! » : des idées cuisine ou randonnées, si le beau temps est au rendez vous !



# Le Parc vous aide à repeupler les forêts !

Vous êtes propriétaire forestier ? Alors cet article est pour vous !

**Le Parc naturel régional du Gâtinais français vous a concocté une nouvelle aide financière pour vous accompagner dans des travaux de plantation, à hauteur de... 80 % ! Établir une gestion sylvicole durable permet de pérenniser la ressource forestière locale. Dans le contexte actuel, c'est loin d'être négligeable !**

Dans votre bois, il est possible que certaines essences d'arbres se soient installées en-dehors des limites de leur terroir, sur un sol et sous un climat qui ne leur conviennent pas.

En l'absence de toute intervention humaine, ces peuplements inadaptés sont évidemment plus fragiles et donc plus sensibles aux forts phénomènes climatiques (tempêtes, inondations, canicules...) et vont alors dépérir bien trop tôt et trop vite.

Les symptômes annonciateurs de ce dépérissement précoce sont nombreux : perte de feuilles, attaques par les ravageurs (vers, champignons...), apparition de branches mortes, perte de croissance...

Vous vous en doutez, l'intérêt d'un reboisement par plantation prend ici tout son sens! Et ses avantages sont pluriels.

**En replantant vous :**

- diversifiez et adaptez les essences au terroir et aux changements climatiques,
- cultivez du bois d'œuvre ou de chauffage qui pourra être vendu,
- encouragez les techniques innovantes qui minimisent les impacts aux sols,
- façonnez les paysages forestiers de demain,
- restaurez les abords d'un cours d'eau s'il y en a dans vos parcelles,
- accueillez davantage de biodiversité dans vos peuplements forestiers.

Vous êtes propriétaire de bois sur le territoire du Parc naturel régional du Gâtinais français et êtes intéressé (e) par ce dispositif d'aide ?



**Pishum Migraine**  
Chargée de mission Forêt  
[p.migraine@parc-gatinais-francais.fr](mailto:p.migraine@parc-gatinais-francais.fr)  
01 64 98 23 32



## Essonne verte, Essonne propre



Samedi 27 Mars les petits, très petits et grands Prunaysiens ont participé à la manifestation « Essonne verte, Essonne propre ».

Armés de gants, de sacs poubelles et d'une volonté sans faille, ils se sont attaqués au nettoyage du chemin longeant la voie ferrée. Une action qui a porté ses fruits au vu du nombre de sacs ramassés.

Un grand bravo à tous ces bénévoles petits comme grands.





# Travaux d'abattages

Des travaux d'abattages ont été réalisés le long de la voie SNCF de janvier à avril 2021. Ces travaux sont réalisés à l'initiative du Conservatoire des ENS (Espaces Naturels Sensibles) du Conseil départemental de l'Essonne en accord avec la commune.

## OBJECTIF :

- ◇ **Sécuritaire** vis-à-vis des risques de chutes d'arbres sur les caténaires ou dans l'emprise de la voie SNCF
- ◇ **Écologique** pour la régénération de lisières végétales en rive du boisement et la perspective de restauration de la diversité floristique faunistique.
- ◇ **Entretien** des rives boisées du marais. Prévision de gestion différenciée à mettre en place au cours des prochaines phases qui restent à étudier.

## TRAVAUX :

- ◇ **Abattage** sur une profondeur d'environ 15 mètres
- ◇ **Essouchage** partiel en prévision pour la 2ème tranche afin de faciliter l'entretien de proximité en rive du chemin.
- ◇ **Débardage** des arbres situés dans l'emprise d'abattage
- ◇ **Broyage** et évacuation des plaquettes
- ◇ **Filière bois** pour exploitation dans les chaufferies de proximité



*Semi-remorque en phase de fermeture de la remorque avant le départ pour éviter la propagation de plaquettes ou de pathologies à risque sanitaire*



*Broyage et chargement des plaquettes sur des semi-remorques*



*Fin de travaux de la 1<sup>ère</sup> Phase :  
État des lieux après évacuation des gros bois*



*Mise en place des coupes sur le plateau du broyeur*



## Cérémonie du 8 Mai

Cette année, en respectant les gestes barrières, Mr le Maire et M. Martinez, Président de l'union nationale des combattants (Milly la Forêt et environs) ont rendu hommage aux combattants de Prunay sur Essonne qui ont donné leur vie pour libérer notre nation.

## Un peu d'histoire

### Que s'est-il passé le 8 mai 1945 ?

Il s'agit de la reddition de l'Allemagne nazie lors de la Seconde Guerre Mondiale.

Petit retour en arrière : c'est en 1939 que commence cette guerre totale, qui oppose les Alliés (Royaume-Uni, États-Unis, URSS etc.) aux forces de l'Axe (Allemagne, Italie, Japon).

Un tournant s'opère en 1942, avec l'Allemagne qui enregistre de plus en plus de défaites. Adolf Hitler se suicide le 30 avril 1945. Son successeur à la tête du III<sup>e</sup> Reich, l'amiral Dönitz, négocie la fin du combat avec les alliés.

### Où a été signé l'accord du 8 mai 1945 ?

C'est le général Alfred Jodl qui signe le 7 mai à Reims la capitulation sans condition de l'Allemagne. La cessation des combats est fixée au lendemain 8 mai, à 23h 01.

A la demande de Staline, chef de l'Union soviétique, la capitulation est ratifiée à Berlin ce jour-là. Les Japonais, eux, ne capituleront que quatre mois plus tard.

Le conflit prendra officiellement fin le 2 septembre 1945. A noter que la France, elle, s'était retirée de la guerre avec l'armistice du 22 juin 1940.

### Quels pays fêtent le 8 mai 1945 ?

Si le 8 mai est un jour férié en France, ce n'est pas le cas dans beaucoup d'autres pays. Ainsi, les Russes célèbrent la capitulation allemande le 9 mai.

En effet, à cause du décalage horaire, la fin des combats a eu lieu le 9 mai, et non le 8, à l'heure de Moscou. Quant aux États-Unis, ils rendent hommage à leurs soldats le dernier lundi de mai, lors du Memorial Day.





# Rezo pouce

## Ça roule pour votre commune avec Rezo Pouce !

Notre commune a décidé de s'engager pour une mobilité durable et solidaire en mettant en place Rezo Pouce, un réseau d'auto-stop solidaire pour partager ses trajets du quotidien.

Grâce à de nombreux arrêts (comme des arrêts de bus) et à l'application Rezo Pouce, vous pouvez facilement vous retrouver et partager vos trajets.

Ce dispositif piloté par le Parc naturel régional du Gâtinais français a déjà été déployé dans plus de 85% des Communes membres. Le Parc a d'ailleurs été lauréat des trophées de la mobilité en 2016 pour ses engagements envers des solutions de mobilités durables.

### Et concrètement, ça marche comment ?

Passagers ou conducteurs s'inscrivent gratuitement sur [rezopouce.fr](http://rezopouce.fr), sur l'application ou à la maison du Parc naturel régional du Gâtinais français et reçoivent une carte de membre et un autocollant (pour les conducteurs).

En mode Stop, les passagers se rendent à un Arrêt sur le Pouce, sortent leur « pancarte destination » et tendent le pouce. En moyenne, un conducteur s'arrête en 6 minutes !

## Petits rappels

Les nuisances sonores des voisins peuvent rendre la vie impossible.

Votre voisin met la musique à fond jusqu'au bout de la nuit ?

Vous n'arrivez plus à dormir ?

Le tapage nocturne peut être puni d'une amende forfaitaire pouvant aller jusqu'à 180 euros.

Entre la tondeuse le dimanche aux aurores, la perceuse intempestive le samedi et la musique jusqu'à 4 heures du matin, les nuisances sonores des voisins peuvent vite vous gâcher la vie.

Respectons nous !



Une circulaire interministérielle du 29 novembre 2011 interdit formellement de brûler des déchets verts dans son jardin, même si vous accumulez des feuilles, branches, herbes, etc.

En effet, faire un feu dans son jardin pour brûler ses déchets ménagers comporte de sérieux risques pour la santé du voisinage, ainsi que des troubles liés à l'odeur de la combustion.

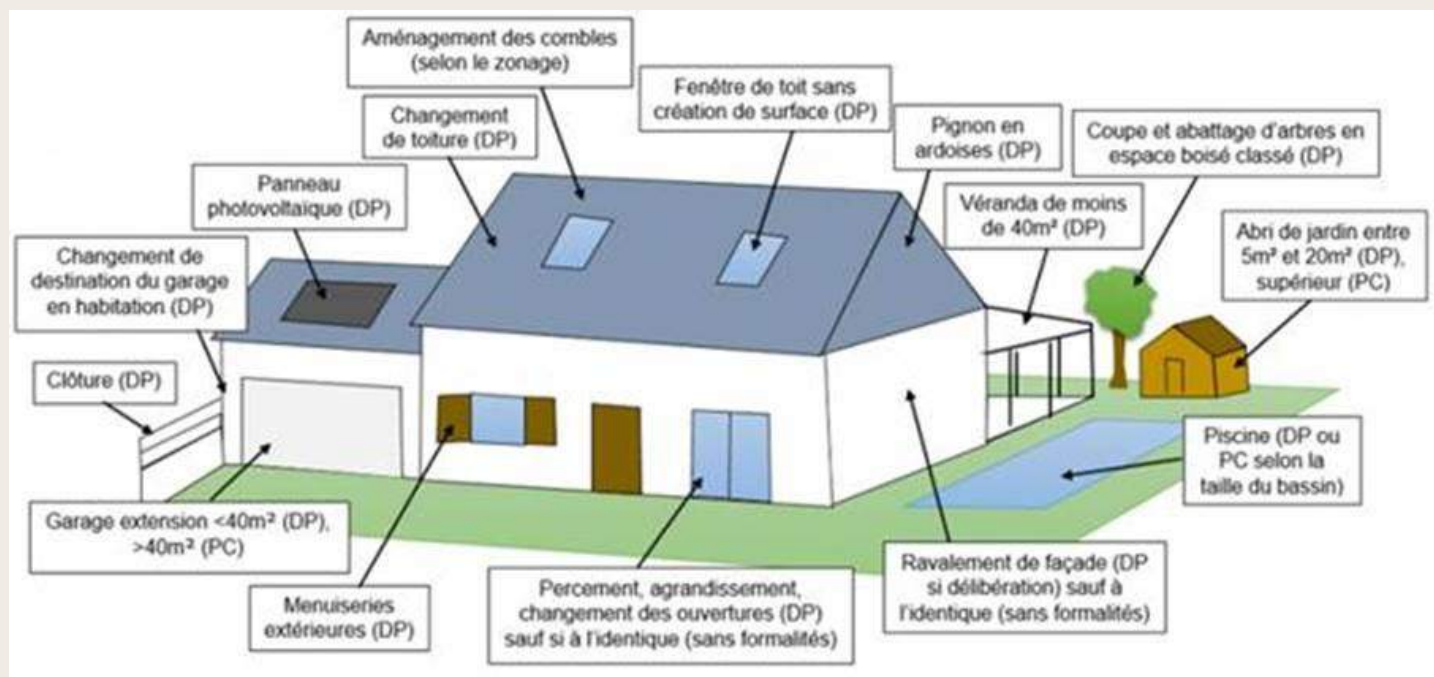
La fumée issue du brûlage des déchets verts entraîne notamment la présence d'hydrocarbures (HAP) et de composés chimiques tels que les dioxines et les furanes, qui sont nocives lorsqu'elles sont inhalées.

Ces particules sont cancérigènes, sans compter qu'elles peuvent provoquer divers maux à court terme pendant l'inhalation, comme des maux de tête, des nausées ou encore une irritation des yeux et de la peau. C'est pour toutes ces raisons que la loi interdit le brûlage des déchets verts dans son jardin, et le non-respect de cette disposition expose à des sanctions.

# Urbanisme

Dès que vous désirez modifier, construire, agrandir, rénover, etc...vous êtes assujettis à respecter la réglementation en vigueur en matière d'urbanisme.

L'urbanisme au sein de notre commune est géré par un Plan Local d'Urbanisme dont tous les documents figurent sur [www.geoportail-urbanisme.gouv.fr](http://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr)



## Lexique

**DP : Déclaration Préalable**

**PC : Permis de construire**

**ES : L'emprise au sol** est la projection verticale d'une construction sur votre terrain

**ST : La surface taxable** est égale à la somme des surfaces de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du «nu intérieur» des façades, après déduction :

- des surfaces correspondant à l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres donnant sur l'extérieur ;
- des vides et trémies afférentes aux escaliers et ascenseurs ;
- des surfaces sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1,80 mètre ;

Ainsi, les surfaces des garages, des vérandas, des serres, des abris de jardin, notamment, sont des surfaces taxables.

**SP : La surface de plancher** de la construction s'entend de la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment.

Un décret du 28 décembre 2015 est venu préciser notamment les conditions dans lesquelles peuvent être déduites les surfaces des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques, ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation.

Ce principe est fixé par l'article L. 111-14 du code de l'urbanisme.

Si vous êtes propriétaire d'une piscine privée, vous devez installer au moins un de ces quatre équipements:

- Une barrière de protection
- Un système d'alarme sonore
- Une couverture de sécurité (bâches)
- Un abri de type véranda qui recouvre intégralement le bassin

Avez-vous besoin de recourir à un architecte?

Le recours à un architecte est obligatoire:

- Pour toute personne physique souhaitant édifier, agrandir ou modifier une construction à usage non agricole dont la surface de plancher est portée à plus de 150m<sup>2</sup>
- Pour une construction à usage agricole, dont la surface de plancher hors œuvre nette dépasse 800m<sup>2</sup>
- Pour toute personne morale (administration, SCI, SARL) et ce même si la surface réalisée est inférieure à 150m<sup>2</sup>

*Si votre piscine n'est pas équipée d'un dispositif de sécurité, vous vous exposez à une amende de 45000€.*



*L'obligation de recourir à un architecte ne concerne que les demandes de permis de construire et les permis d'aménager.*

## TousAntiCovid

L'application *TousAntiCovid* connaît un nouvel élan depuis le 9 juin avec l'entrée en vigueur du pass sanitaire en France.

Dédiée initialement au tracing des cas contacts Covid, l'application permet aussi de stocker ses certificats de tests, de vaccination et de rétablissement.

L'application permet à l'utilisateur testé positif COVID-19 de prévenir immédiatement les personnes qu'il aurait pu contaminer durant sa période de contagiosité en activant le Bluetooth sur son smartphone.

Seuls les contacts qui ont préalablement téléchargé l'appli sont informés. Les "cas contacts" sont les personnes croisées au cours des journées précédentes, à moins d'un mètre, durant au moins quinze minutes. L'objectif est de permettre aux cas contacts de se surveiller, de consulter un médecin, de se faire dépister, ou s'isoler le cas échéant et ainsi casser la chaîne de transmission du virus.

TousAntiCovid offre plusieurs fonctionnalités pratiques dont:

- les chiffres clés de l'évolution de l'épidémie de Covid en France
- l'accès et le téléchargement des 3 types de certificats qui servent de pass sanitaire pour accéder à des grands événements ou pour voyager : le certificat de test négatif, le certificat de rétablissement de la Covid-19 et l'attestation de vaccination.
- l'accès aux centres de vaccination les plus proches de chez soi.

L'application gratuite est disponible dans les stores de tous les pays et traduite dans 6 langues et est téléchargeable depuis le jeudi 22 octobre 2020, sur IOS et Android.

Avec le déploiement de la vaccination contre le Covid en France, l'application *TousAntiCovid* est de plus en plus téléchargée. Elle permet en effet de stocker au format numérique son attestation de vaccination après l'injection.

Ce sésame pourra être présenté lors de rassemblements de plus de 1000 personnes (festivals...) ou de voyage.



**#Tous  
AntiCovid**

# Resultats des élections

<b><u>Conseil Départemental</u></b>	<b>Prunay</b>		<b>Canton de Mennecy</b>	<b>Prunay</b>		<b>Canton de Mennecy</b>
	1er tour		1er tour	2e tour		2e tour
Inscrits	236		47 989	236		48 032
Votants	108	45,76%	30,95%	119	50,42%	32,80%
Abstention	128	54,23%	69,05%	117	49,58%	67,20%
Blancs ou nuls	1	0,42%	1,52%	10	8,40%	2,60%
Exprimés	107	45,34%	29,43%	109	46,19%	30,20%

IMBERT-PIOFFET	68	63,55%	42,60%	81	74,31%	59,55%
COLONNA-PAROLINI	24	22,43%	32,60%	28	25,69%	40,45%
KHODJA-VEDIE	15	14,02%	24,76%			

<b><u>Conseil Régional</u></b>	<b>Prunay</b>		<b>Région Ile de France</b>	<b>Prunay</b>		<b>Région Ile de France</b>
	1er tour		1er tour	2e tour		2e tour
Inscrits	236		7 240 948	236		7 241 607
Votants	108	45,76%	30,83%	119	50,42%	33,26%
Abstention	128	54,24%	69,17%	117	49,58%	66,74%
Blancs ou nuls	1	0,93%	0,78%	3	2,52%	0,87%
Exprimés	107	45,34%	30,05%	116	49,15%	32,38%

BARDELLA	18	16,82%	13,14%	19	16,38%	10,79%
BERLINGEN	0	0,00%	0,60%			
BAYOU	10	9,35%	12,97%	23	19,83%	33,68%
PULVAR	3	2,80%	11,07%			
PAILHAC	2	1,87%	1,80%			
PECRESSE	57	53,27%	36,18%	68	58,62%	45,92%
CONTI	0	0,00%	0,19%			
BROT	1	0,93%	0,54%			
SAINT MARTIN	8	7,48%	11,79%	6	5,17%	9,62%
ARTHAUD	2	1,87%	1,49%			
AUTAIN	6	5,61%	10,23%			

# Taxe d'habitation

Toutes les personnes vivant en France seront à terme concernées par la suppression de la taxe d'habitation, mais cette baisse est progressive.

Pour près de 80 % des foyers fiscaux, la taxe d'habitation a été définitivement supprimée dès cette année, après avoir été allégée de 30 % en 2018, puis de 65 % en 2019.

Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Par souci de justice fiscale, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants sera maintenue.

Les communes dès 2021, percevront la part départementale de la taxe foncière, pour compenser la perte de la taxe d'habitation. Cette action sera neutre pour les contribuables Prunaysiens.



---

## Scolaire



Depuis plusieurs années, l'éducation nationale laisse des enfants de maternelles à Prunay avec des élèves de CP dans des locaux inadaptés et un enseignement incomplet du fait du manque de moyens.

Pourquoi ? Parce que les enseignants sont nommés sur le territoire communal et que nous ne pouvons leur demander de changer de commune, même si celle-ci jouxte la nôtre (Gironville) et que des locaux adaptés sont libres.

Encore un exemple d'une administration gérée par des règles du siècle dernier qui ne prend pas en compte les évolutions de la vie et des activités d'aujourd'hui.

Les élus ont demandé à la Direction Essonnoise de l'Éducation nationale, un peu de souplesse, comprise, mais non mise en place. Un dernier courrier a été envoyé demandant que tous les enfants de classe maternelle soient accueillis à Gironville et que les enfants en élémentaires le soient dans les trois autres communes...

Toutefois, nous avons comme projet d'équiper les classes de support informatique.

---

## Centre de vaccination de Milly

Au vu de l'organisation au niveau national pour vacciner nos populations, les 15 Maires de la Communauté de Communes ont décidé de mettre en place un centre de vaccination à Milly la Forêt (comme au début de l'année 2021) mais avec une priorité très forte pour les populations issues de nos 15 villages (contrairement au début de l'année).

Ce ne sont pas moins de 7500 habitants qui ont été vaccinés. Ceci grâce à la parfaite organisation, pilotée au niveau médical, logistique et humain.

Un grand merci aux bénévoles qui ont donné de leur temps pour que cela se déroule au mieux pour nos populations.



# Cambriolage

**Pour limiter les risques de cambriolage, il suffit de respecter quelques règles simples. Elles n'empêcheront pas à tous les coups les cambrioleurs d'intervenir mais elles en dissuaderont plus d'un après avoir posé une caméra**

- Ne filmer que l'intérieur de sa propriété (pièces, jardin, chemin d'accès privatif...). En raison du principe de respect de la vie privée, il est interdit de pointer une caméra vers le domicile d'un voisin ou vers la voie publique, même pour surveiller son véhicule.
- Faire en sorte que les images ne puissent être visionnées que par des personnes autorisées par le propriétaire des lieux et prendre garde à ne pas porter atteinte à la vie privée des personnes filmées (famille, amis ou gens de passage).
- Conformément au code du travail, informer de la présence de caméras et de leur finalité tout personnel travaillant de manière régulière à son domicile (femme de ménage, personnel médical, baby-sitter...). Une déclaration à la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés) peut se révéler nécessaire lorsque les images font l'objet d'un enregistrement.

**Quelques règles simples permettent de limiter les risques de cambriolage.**

- Renforcer les entrées en installant des volets métalliques, des verrous, des barres de sécurité, des serrures antieffraction...
- Installer une alarme combinant une détection volumétrique (par détecteur(s) de mouvement) et une détection périmétrique (par contacteurs sur les ouvertures) associées à une sirène extérieure avec flash placée en hauteur.
- Conserver l'argent et les objets de valeur au milieu des produits ménagers, par exemple, plutôt que sous une pile de draps ou dans la salle de bains. Un coffre-fort est aussi une solution à condition qu'il soit de bonne qualité et scellé.
- Tailler les haies pour dégager la vue et mettre des rideaux aux fenêtres. Ne pas laisser d'échelle à proximité.
- En cas d'absence prolongée, prévenir la police ou la gendarmerie (opération Tranquillité vacances) et les voisins. Créer l'illusion d'une présence en demandant à un ami de prendre le courrier et d'ouvrir les volets ou en installant un programmateur sur une lampe.

**Que faire en cas de cambriolage**

- Appeler les forces de l'ordre en composant le 17 ou le 112 et ne toucher à rien avant leur arrivée.
- Contacter sa banque ou son opérateur en cas de vol d'un moyen de paiement ou d'un téléphone.



---

# Aire de jeux

Les copeaux de bois ont été changé à notre aire de jeux.

Il est régulièrement contrôlé par un organisme homologué, afin de garantir la sécurité des enfants. Toutefois, celui-ci vieillit et il est prévu de changer les poteaux assurant la séparation avec la voirie et de réhabiliter le ponton.





# Distribution de muget

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai distribué ces petites clochettes du bonheur au nom de monsieur le Maire et des conseillers.

Merci aux seniors de m'avoir apporté autant de joie de le faire par l'accueil et le sourire sur leur visage.

J'ai senti qu'ils étaient profondément touchés.

Evelyne



---

## La recette de l'été

### Mignon de porc aux figues Un vrai délice d'été !!!

#### Ingrédients:

1 filet mignon de porc de 600 g  
5 figues  
6 tranches de lard fumé  
1 cuillère à soupe d'huile  
4 échalotes  
15 cl de vin blanc sec (vin conseillé : muscadet dans le plat et dans le verre)  
20 cl de crème liquide  
50 g de beurre  
500 g de pommes de terre

#### Recette:

Couper le filet en deux sans détacher les 2 morceaux.

Mettre dans l'ouverture les figues coupées en deux. Enrouler le filet des fines tranches de lard et faites tenir le tout avec de la ficelle.

Faites revenir le filet dans un mélange huile et beurre. Quand il est bien doré, rajouter les échalotes. Faites les revenir 5 mn

Mettez au four dans une cocotte pendant 20 mn à 210° puis rajoutez le vin blanc ( un bon vin fait un bon plat ) et faites encore cuire 15 mn

Sortez ensuite le rôti. Faites réduire le jus et ajoutez la crème. Faites bouillir en fouettant.

Servez avec des pommes de terre que vous aurez fait dorer au four avec la peau pendant 30-45 minutes selon leur grosseur.

***Pensez-à nous envoyer  
vos photos de nos recettes  
sur la boîte mail de la mairie,  
elles seront diffusées dans la  
prochaine édition du Prunaysien***



# Les tiques et la maladie de Lyme

Rappel

Les tiques sont des acariens ectoparasites de vertébrés (y compris des vertébrés à sang froid tels que les lézards, les serpents et les tortues).

Elles passent une partie de leur cycle au sol (éclosion, métamorphose et quête d'un hôte), et une autre partie (deux ou trois stades) ancrées sur la peau de mammifères (sauvages et d'élevage), d'oiseaux ou de reptiles, se nourrissant de leur sang grâce à un rostre.

Elles peuvent à cette occasion transmettre à leurs hôtes de nombreux agents pathogènes connus (virus, bactéries, protozoaires, nématodes) responsables des maladies vectorielles à tiques, et parfois des neurotoxines (responsables de paralysie à tiques). L'homme peut développer des allergies à leur salive. Ce sont surtout les femelles adultes nourries ou en train de se gorger de sang qui sont les plus repérables, car bien plus grosses que lors des autres stades de développement.

À titre d'exemple, on a pesé sur une balance de précision une femelle de la tique *Hyalomma asiaticum* avant et après son repas final. Elle était 624 fois plus lourde après son repas qu'avant<sup>3,4</sup> ; pour un être humain, ce serait comme de passer de 60 kg à 37 tonnes après 4 ou 5 jours de repas constant. De tels repas permettent aux tiques de pondre de plusieurs dizaines à plusieurs centaines de milliers d'œufs (ce chiffre variant selon les espèces et selon les individus au sein de l'espèce).

La transmission de la maladie de Lyme à l'homme se fait uniquement par piqûre de tique. Toutes les tiques ne sont pas infectées. Les tiques sont répandues partout en France, surtout en dessous de 1 500 m d'altitude. Elles vivent dans des zones boisées et humides, les herbes hautes des prairies, les jardins et les parcs forestiers ou urbains. Les contaminations humaines sont plus fréquentes à la période d'activité maximale des tiques, en France entre le début du printemps et la fin de l'automne.



La surveillance de la maladie de Lyme, réalisée par Santé publique France et le Réseau Sentinelles, a montré une augmentation du nombre de nouveaux cas de maladie de Lyme diagnostiqués en médecine générale en France entre 2015 et 2018, puis une diminution en 2019.

## **Se protéger**

Les piqûres de tique peuvent survenir en forêt, mais aussi dans des prairies ou des jardins, publics ou privés. Il faut préférer les sentiers bien entretenus ainsi que les endroits et éviter les hautes herbes.

### ▶ **Avant une activité en nature :**

Je couvre mes bras et mes jambes avec des vêtements longs

### ▶ **Après une activité en nature :**

J'inspecte soigneusement mon corps

### ▶ **Après avoir été piqué par une tique :**

Je surveille la zone piquée pendant un mois. Si une plaque rouge et ronde s'étend en cercle à partir de la zone de piqûre, je dois consulter un médecin rapidement.

## **Symptômes de la maladie**

Dans les 30 jours qui suivent une piqûre, peut apparaître un érythème migrant, sous la forme d'une plaque rouge et arrondie qui s'étend en cercle autour de la zone piquée puis disparaît en quelques semaines à quelques mois.

L'évolution est très favorable lorsque la maladie est diagnostiquée et traitée précocement. Un traitement antibiotique de deux semaines est recommandé. En l'absence de traitement, peuvent apparaître des troubles articulaires, neurologiques ou cutanés.

## **Diagnostic et traitement**

La Haute autorité de santé a publié en 2018 des recommandations de bonne pratique, concernant le diagnostic et le traitement des principales maladies transmissibles par des tiques.

En l'absence de symptôme, il n'y a pas lieu de traiter ou de pratiquer des examens biologiques.

Il n'y a pas de traitement systématique après une piqûre de tique. Si un érythème migrant apparaît, il devra être traité par antibiotiques pendant 14 jours, sans nécessiter d'examen complémentaire. Les autres manifestations cliniques nécessitent un bilan biologique et un traitement adapté.

Le traitement antibiotique recommandé ne dépasse jamais 28 jours, sauf dans le cadre d'un protocole de recherche défini par un centre spécialisé désigné par le ministère.

# Boire l'été

En été, lorsqu'il fait très chaud, mieux vaut boire un peu plus qu'en hiver pour éviter la déshydratation. Pour cela, l'eau en bouteille est bien sûr une boisson incontournable ; manger des aliments riches en eau permet également de s'hydrater via l'alimentation.

L'organisme perd en moyenne 2,5 litres d'eau par jour par les voies digestives, cutanées, respiratoires et rénales. Une perte que nous devons impérativement compenser par l'alimentation. De plus, les fortes chaleurs aggravent le phénomène de déshydratation.

## Boire en été : attention à l'alcool

Alors, s'il est toujours agréable de boire un verre de rosé bien frais ou un demi de bière, sachez que l'alcool augmentera votre sensation de soif. Il ne vous désaltérera pas puisqu'il favorise la transpiration et l'élimination d'eau par les reins. Sachez aussi que, la chaleur et le soleil aidant, les effets de toute boisson alcoolisée seront aggravés. Alors, tenez-en compte...

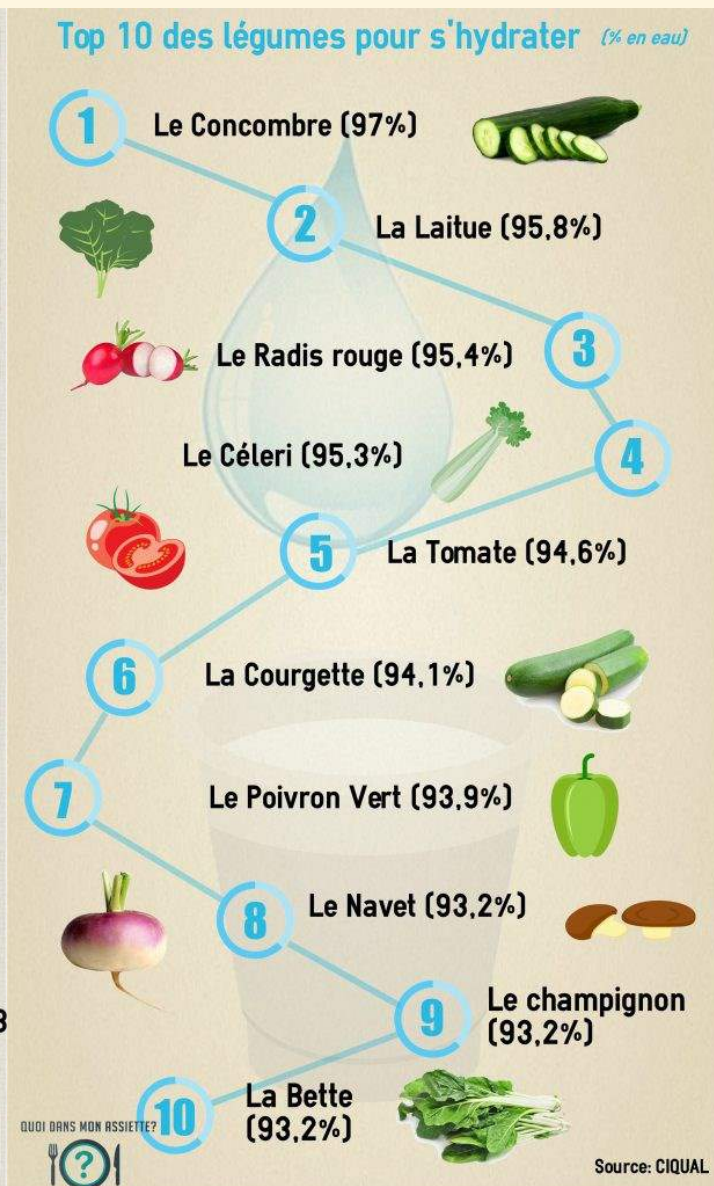
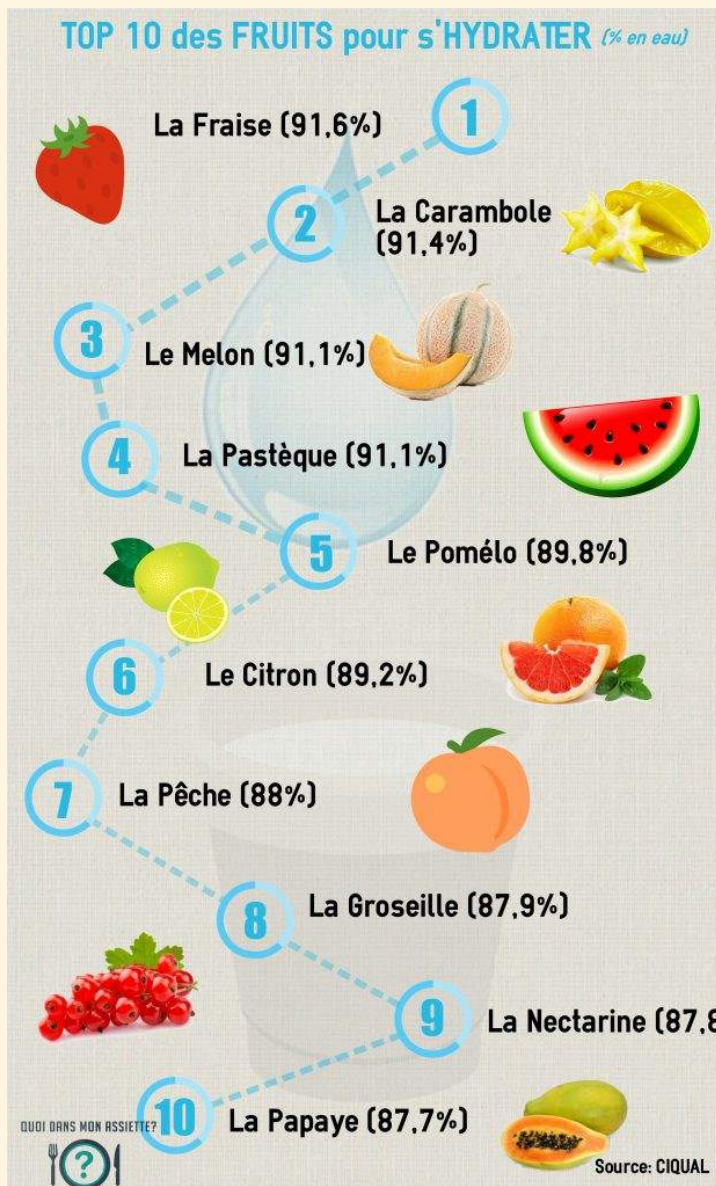
## Quelles boissons pour bien s'hydrater en été ?

Pas question pour autant de boire plus que de raison. L'été, c'est vraiment le moment de l'année où vous devez boire 1,5 litre d'eau par jour. Le litre manquant est logiquement apporté par l'alimentation.

Vous pouvez varier les plaisirs. Buvez des tisanes, des boissons rafraîchissantes comme les colas (certes très sucrés), les limonades, les boissons aux fruits, contiennent toutes plus de 85 % d'eau. Boire varié et se faire plaisir permet de boire plus. C'est particulièrement vrai pour les enfants mais aussi pour les seniors, les deux populations les plus sujettes à la déshydratation.

Le problème c'est que, selon une étude du Credoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie), seulement 30 % des Français boivent 1,5 litre d'eau par jour...

Et profitez-en aussi pour faire le plein de vitamines, en préparant vos propres smoothies.



# Un peu d'histoire...

## La Butte de la Justice

A deux pas de la sortie 13 de l'A6 en direction de Milly, une petite élévation de terrain masquée par les arbres, une butte qui passe presque inaperçue au milieu de la plaine : il s'agit du lieu-dit "Bois de la Justice" où se dressait dans un passé lointain, les fourches patibulaires du seigneur du lieu ! Voir la carte de Cassini (XVIII ème), le site est encore signalé, une carte que vous trouverez également sur "Geoportail".

Heureusement ces temps anciens sont révolus et la Pépinière à proximité nous fait oublier ces misères.

Il ne reste plus dans l'imaginaire du lieu que la lame XII du tarot, un pendu énigmatique qui n'en est même pas un !



## Agenda !!! (sous réserve sanitaire)

*Surveillez bien vos boîtes aux lettres*

- 14 Juillet à Buno Bonnevaux
- Fête du village les 25 et 26 Septembre
- Halloween
- Noël des enfants



## Etat civil

### Décès

*Toutes nos condoléances aux familles*

- Mr Pelletier Etienne décédé le 08/03/2021 dans sa 90<sup>ème</sup> année
- Mme Bezombes épouse Baduel décédée le 12/05/2021 dans sa 80<sup>ème</sup> année

### Nouveaux arrivants

*Nous souhaitons la bienvenue à*

- Mr BAURAS et Mme BARDE domiciliés au 4 rue de la Vallée

### Mariage

*Tous nos vœux de bonheur à*

- Cédric, Benjamin CASTELO PINHO et Jessica, Rosaria, Alfréda TESSIER le 29/05/2021



## Pharmacies de garde

Les pharmacies de garde sont affichées sur les vitrines des pharmacies des communes voisines, sur le site internet [monpharmacien-idf.fr](http://monpharmacien-idf.fr), sur [3237](http://3237) ou sur l'application mobile [monpharmacien](http://monpharmacien).

